

Compte-rendu de réunion

Vendredi 26 septembre 08, 16h15
Parc des Oiseaux
Villars-les-Dombes (01)

Objet :

PREMIERE REUNION DE LA COMMISSION « ETAT DES LIEUX » DU GROUPE DE REFLEXION SUR LA DOMBES

Ordre du jour :

Exposer la définition, les rôles et les conséquences de l'outil Parc Naturel Régional, et présenter les documents et études traitant de la Dombes en possession du Conseil général.

Présents et excusés:

Présents : Cf. liste de présence jointe.

Excusés : Jacques MOUGEOT, Président de la fédération de Pêche de l'Ain

Déroulement :

1. Accueil et discours d'ouverture du Président de la commission

M. Joseph-Pierre SEVE, Vice-président de l'association Dombes Qualité, Président de la commission « Etat des lieux et diagnostic » du Groupe de réflexion sur la Dombes, ouvre la séance. Il évoque les buts de cette commission, à savoir recueillir et compiler le maximum de documents concernant la Dombes et permettant d'alimenter la réflexion.

2. Présentation du PowerPoint « Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional ? »

M. Sébastien TOURNIER, du Conseil général de l'Ain, présente le diaporama « Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional ? » aux membres de la commission (Cf. diaporama joint).

M. Joseph Pierre SEVE, indique que la Dombes est en situation de pression urbaine, et non en désertification.

M. Paul-Louis PASSOT, Forestiers Privés de l'Ain, note que la Dombes est une entité non-naturelle, façonnée par l'Homme.

M. SEVE ajoute que les villes portes sont souvent intégrées aux syndicats mixtes des PNR, et qu'elles apportent des financements intéressants.

M. RIVOIRE, Président Chancelier de l'Académie de la Dombes, évoque l'urbanisation grandissante, notamment au sud du territoire.

M. Michel RAYMOND, Conseiller régional, Président de la Communauté de communes Saône-Vallée et Maire de Trévoux, indique qu'avant de parler d'un PNR, il faut un vrai projet porté par les acteurs du territoire.

M. PHILIPPON rappelle que le montage « PNR » présenté en introduction de chaque réunion des groupes thématiques a pour but de d'informer les membres des commissions et de savoir de quoi l'on parle.

3. Présentation des documents concernant la Dombes en possession du Conseil général de l'Ain

M. Sébastien TOURNIER présente un diaporama récapitulant les documents actuellement en possession du Conseil général, classés par catégories. Il est notamment présenté une étude environnementale sur le territoire Dombiste datant de 1982, réalisée à l'initiative du Conseil général. Il pourrait être intéressant de comparer les résultats de cette étude avec la situation actuelle afin de dégager les évolutions du territoire.

Il est demandé aux membres de la commission de réagir et d'indiquer les documents existants susceptibles de compléter la liste.

M. Michel RENOUD-GRAPPIN, élu au SCOT de la Dombes, indique l'existence d'une étude sur la Chalaronne, datant de 1996, réalisée par le bureau Géoplus.

Mme Anne KERVELLA, chargée de mission au CDRA Dombes-Val de Saône sud, évoque une étude paysagère réalisée par le CAUE sur la Dombes. Un contact avec Mme SINGIER, directrice du CAUE, va être entrepris afin de récupérer cette étude.

Mme Chantal ROVRI, chargée de mission à la CCI de l'Ain, indique qu'une étude économique à l'échelle du CDRA Dombes Val-de-Saône Sud est en sa possession.

M. Sébastien TOURNIER précise que très peu d'études agricoles ont été collectées sur le territoire dombiste. Il lui est répondu que la DDAF ainsi que l'académie de la Dombes ont des données sur le sujet.

M. Georges FAFOURNOUX, secrétaire de l'Académie de la Dombes, évoque les études ornithologiques de Monsieur Vander, ornithologue suisse, réalisées sur la Dombes.

M. Paul MOREL, Syndicat des Propriétaires et Exploitants d'Etangs, indique que « le Truchelut », évoquant les us et coutumes Dombistes liés à l'eau, doit être intégré à la liste des documents.

M. RIVOIRE précise que l'intégralité des revues de l'Académie de la Dombes sera mise à disposition du Conseil général.

M. RAYMOND indique à propos de l'exemple de l'analyse des SCOT, que la Dombes est concernée à 90% par le SCOT de la Dombes et le SCOT Val de Saône sud Dombes, et que ces derniers doivent être étudiés en priorité.

M. RENOUD-GRAPPIN précise que les livres blancs des SCOT sont des bases intéressantes.

M. Pierre CORMORECHE, élu à la chambre d'Agriculture de l'Ain, indique que beaucoup de terres agricoles disparaissent chaque année au profit de l'urbanisation. C'est une tendance à l'échelle du département que l'on retrouve sur la Dombes.

Mme Laurine COLIN, chargée de mission au SCOT Val de Saône-Dombes indique que certaines données en possession du SCOT pourraient intéresser le groupe thématique, notamment les projections de population ou d'utilisation du sol dans les 5 prochaines années.

Un débat est ensuite lancé autour du (ou des) périmètre(s) de la Dombes. Il en ressort que si les limites Est sont bien identifiées (rivière d'Ain), il est plus difficile de trouver des frontières cohérentes au Sud, Nord et Ouest du territoire. De plus, des limites différentes existent (historiques, paysagères...). Il semble pour le moment plus opportun de ne pas se limiter à une zone restreinte, mais de mener la réflexion à l'échelle d'un périmètre élargi.

M. Fabrizio CECCARELLI, chargé de mission au SCOT de la Dombes, demande si une commune en dehors d'un périmètre en PNR peut adhérer à la démarche. M. RAYMOND répond que le cas est éventuellement possible (PNR des Monts d'Ardèche ?), mais doit être vérifié. M. RAYMOND ajoute qu'une commune peut si elle souhaite demander l'adhésion au PNR pour une seule portion de son territoire.

M. Philippe ROCHE, du Syndicat de la Propriété Privée de l'Ain, évoque la peur que représente la démarche PNR pour les propriétaires fonciers de la Dombes. Le précédent de Natura 2000 a en effet beaucoup « choqué les esprits ».

M. RAYMOND rappelle que l'outil PNR n'est pas réglementaire, et qu'il est important de dédramatiser l'outil. Il s'agit véritablement d'une démarche venue des locaux, qui souhaitent se fédérer.

M. CORMORECHE propose de réfléchir sur un modèle de charte de PNR existante, afin de prendre réellement conscience du rôle de l'outil. Il demande également si une charte traitant de la régulation d'espèces animales a des chances d'être acceptée au niveau de l'Etat. Il ajoute enfin que le « traumatisme » dû à Natura 2000 est encore bien présent dans les esprits, et qu'il faut être très prudent dans la manière d'aborder la problématique.

M. RAYMOND, à une question sur les impacts que peut créer un PNR sur le prix du foncier, répond qu'il est possible que l'on observe une hausse du prix du foncier suite à la mise en place d'une démarche PNR, mais que les tendances du marché sont toutefois prépondérantes.

4. Réunion suivante

Il est demandé aux membres de la commission de faire passer les documents ou informations concernant la Dombes au Conseil général, afin d'alimenter le travail des groupes thématiques.

Il sera étudié lors de la prochaine réunion, une charte de PNR d'un territoire d'étangs ayant certaines problématiques semblables à celles de la Dombes (la Brenne), ainsi qu'une charte d'un PNR soumis à une forte pression urbaine, dans le but de comprendre comment cette pression peut être régulée.

Cette réunion devrait avoir lieu durant le mois de novembre, la date, le lieu et l'ordre du jour seront envoyés aux membres de la commission courant octobre.